

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 751

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

069 200 210 RCS Angers.

TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1971910.00 EUR.

Adresse : 1, Rue du Tertre, Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUCOUZE du 16/02/2021, La société EXA GROUPE EXPERTISE, Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 37.250,00 Euros, dont le siège social est situé à LE HAVRE (Seine-Maritime) 32 Rue Pierre Brossolette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE HAVRE sous le numéro 450 160 429, et la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH, Société par actions simplifiée au capital de 1.971.910,00 Euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (Maine-et-Loire) 1 Rue du Tertre - Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 069.200.210, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EXA GROUPE EXPERTISE par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société EXA GROUPE EXPERTISE ferait apport à la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH de la totalité de son actif, soit 5.625.578,79 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.978.459,87 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait 1.647.118,92 Euros. En rémunération de cet apport net, 9.042 actions nouvelles de 10,00 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH à titre d'augmentation de son capital social de 90.420,00 Euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.556.698,92 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 9.042 actions de la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH pour 3.725 parts de la société EXA GROUPE EXPERTISE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet au 1er avril 2021 d'un point de vue juridique. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EXA GROUPE EXPERTISE depuis le 1er octobre 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société EXA GROUPE EXPERTISE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de

réalisation définitive de la fusion, soit le 1er avril 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH en date du 17/02/2021, - au greffe du Tribunal de commerce de LE HAVRE pour la société EXA GROUPE EXPERTISE en date du 18/02/2021. Pour avis M. Sylvain BEGENNE Gérant SARL EXA GROUPE EXPERTISEM. Christian FOUCHARD Président SAS TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

